

NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr. GENERALE

S/12686 5 mai 1978

ORIGINAL : FRANCAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 3 MAI 1978, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU LIBAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant à sa note du 29 mars 1978 relative à la résolution 418 (1977) adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité le 4 novembre 1977, concernant la question de l'Afrique du Sud, a l'honneur de l'informer que le Liban n'entretient avec l'Afrique du Sud aucune des relations mentionnées dans la résolution 418 (1977) et entend respecter pleinement les dispositions de ladite résolution.

Le représentant permanent du Liban serait reconnaissant au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité.